

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3747**

commune (s) : Givors - Saint Priest - Vénissieux - Vaulx en Velin

objet : Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de construire

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Darne

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 10 décembre 2012****Décision n° B-2012-3747**

commune (s) : Givors - Saint Priest - Vénissieux - Vaulx en Velin

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de construire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le Président d'un établissement public de coopération intercommunale doit être expressément autorisé à déposer des demandes de permis de démolir et de construire. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

**Permis de démolir***Givors :*

. 15, rue Denfert Rochereau - Il s'agit de démolir une maison d'habitation et un cabinet médical. Le bien est composé d'un rez-de-chaussée sur sous-sol surmonté d'un étage avec une emprise au sol d'environ 160 mètres carrés sur un terrain de 758 mètres carrés. Le bien a été acquis en vue de constituer une réserve foncière.

. 15, rue Emile Zola - Il s'agit de démolir une maison d'habitation et un hangar. Le bien est composé d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage avec une emprise au sol d'environ 150 mètres carrés pour la maison et d'un hangar d'environ 220 mètres carrés d'emprise au sol. Ces 2 biens sont implantés sur un terrain de 830 mètres carrés. Ces démolitions s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement "îlot du centre".

*Saint-Priest :*

. 13, rue de Bourgogne - Il s'agit de démolir une maison d'habitation. Le bien est composé d'un rez-de-chaussée sur cave surmonté de combles avec une emprise au sol d'environ 100 mètres carrés sur un terrain de 392 mètres carrés. Le bien a été acquis en vue de constituer une réserve foncière.

*Vénissieux :*

. 11, chemin de Feyzin - Il s'agit de démolir la partie habitation d'une ancienne ferme. Le bien est composé d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage avec une emprise au sol de 160 mètres carrés sur un terrain de 2 774 mètres carrés. Le bien a été acquis en vue de constituer une réserve foncière.

**Permis de construire***Vaulx en Velin :*

. Immeuble "le Savarin" - angle de la rue Claude Chapuis/avenue de la République - Le projet consiste à réaliser l'aménagement d'un local commercial brut en local de 85 mètres carrés pour les agents de la propreté du secteur (changement de destination) ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur le Président à :

a) - déposer des demandes de permis de démolir portant sur des bâtiments situés 15, rue Denfert Rochereau et 15, rue Emile Zola à Givors, 13, rue de Bourgogne à Saint Priest et 11, chemin de Feyzin à Vénissieux,

b) - déposer une demande de permis de construire portant sur un bâtiment situé à l'angle de la rue Claude Chapuis/avenue de la République à Vaulx en Velin,

c) - accomplir tous les actes contractuels y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.**